

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue économique franco-suisse |
| Herausgeber: | Chambre de commerce suisse en France |
| Band: | 64 (1984) |
| Heft: | 2 |
| Artikel: | Surévaluation de l'excédent de la balance commerciale et sous-estimation des revenus des frontaliers : remarques critiques et explicatives sur la balance des invisibles entre la Suisse et la France |
| Autor: | Schwarz, Gerhard |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-887325 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Surévaluation de l'excédent de la balance commerciale et sous-estimation des revenus des frontaliers

Remarques critiques et explicatives sur la balance des invisibles entre la Suisse et la France

Les statistiques françaises, contrairement à ce qui est fait en Suisse, établissent une balance des paiements bilatérale, au moins pour quelques régions et pays particulièrement importants.

Ces « états de règlements bilatéraux » reposent toutefois sur les paiements effectués et non sur les transactions effectives comme c'est le cas pour la balance globale depuis 1976 (suivant les recommandations du FMI). La balance est aussi dressée sur la base de flux financiers, à quoi, quand on pense aux opérations de crédit, ne correspond pas toujours une contreprestation réelle de biens et de services pendant la même période. Cette réserve vaut, il est vrai, un peu moins pour la balance des services, bien qu'elle puisse compter parfois des avances pour des actions qui seront faites plus tard aussi bien que des paiements partiels en règlement de services rendus dans le passé.

A côté de plusieurs absurdités, quelquefois graves, les nombreuses méthodes de calcul utilisées soulignent le caractère estimatif et aléatoire de la balance des paiements : l'attribution géographique se fait pour les plus petits montants sur la base des devises dans lesquelles les paiements ont été effectués ; des valeurs brutes et nettes sont en partie mélangées les unes avec les autres, et pour finir les indications sont nécessairement imprécises là où leur qualité dépend de la bonne volonté des personnes qui font les déclarations. La difficulté de faire des recherches statis-

tiques provient aussi du fait que les balances des paiements bilatéraux sont disponibles avec un grand retard. C'est pourquoi la balance des paiements entre la France et la Suisse présentée ici ne peut prendre en compte que les chiffres de 1982.

Malgré toutes ces restrictions, et nous pourrions en faire encore bien d'autres, l'examen de la balance des transactions courantes, déduite de la balance des paiements bilatérale entre la Suisse et la France, permet de jeter quelque lumière sur les échanges d'« invisibles » entre les deux partenaires économiques.

Ces « invisibles » revêtent une signification plus grande que les négligences statistiques pourraient peut-être le laisser penser, et bien qu'ils soient naturellement dans l'ombre de la balance commerciale, certains postes de la balance des services supportent tout à fait la comparaison avec les postes les plus importants de la balance commerciale.

Ainsi, par exemple, l'excédent de la balance touristique réalisé par la France en 1982 atteint tout de même presque le 40 % de l'excédent commercial total entre les deux pays.

Dans son ensemble, et presque chaque année, la balance des services entre les deux pays a tendance à dégager un solde positif en faveur de la Suisse, même si ce dernier n'arrive pas et de loin, à compenser les excédents commerciaux réalisés par la France, qui

se produisent avec une encore plus grande régularité.

De plus, le solde de la balance des services se caractérise par de grandes variations. Le plus grand excédent ces dernières années fut atteint en 1981 avec 1,25 milliard de francs suisses, suivi par celui de 1982 qui, exprimé en francs suisses, lui est inférieur de moitié. Par contre, le solde de 1980 fut de même en faveur de la France.

Pour preuve d'une certaine constance de ces résultats : en 1975, le déficit de la France, dans ses échanges de services avec la Suisse, exprimé en monnaie suisse, était même un peu plus élevé que celui de 1982.

Pour éviter qu'une période de référence trop courte ne donne à des mouvements étratiques et particuliers un poids trop important dans l'analyse des différents sous-postes de la balance des services, nous avons considéré les trois dernières années ensemble et utilisé l'année 1975 comme point de comparaison dans le temps.

Pour éliminer les variations dues aux taux de change, les soldes sont convertis en francs suisses, pour les trois dernières années, sur la base du cours moyen de l'année.

Les deux valeurs, celle exprimée en francs français et celle exprimée en francs suisses, sont significatives sur le plan politico-économique suivant le point de vue des deux états.

Règlements des transactions courantes
France – Suisse

| | En Millions de Francs Français | | | | | | | | | En Millions de Francs Suisses | | | | | |
|--|--------------------------------|--------|---------|---------|--------|----------|---------|--------|----------|-------------------------------|--------|----------|------------------|------------------|------------------|
| | 1975 | | | 1980 | | | 1981 | | | 1982 | | | 1980 | 1981 | 1982 |
| | Crédits | Débits | Soldes | Crédits | Débits | Soldes | Crédits | Débits | Soldes | Crédits | Débits | Soldes | Soldes | Soldes | Soldes |
| I. Services (total) | 5 810 | 7 165 | - 1 355 | 13 817 | 13 169 | + 648 | 17 282 | 20 730 | - 3 448 | 21 054 | 22 853 | - 1 799 | 1/Fr = 0,396 SFr | 1/Fr = 0,362 SFr | 1/Fr = 0,309 SFr |
| 1. Frais accessoires sur marchandises | 137 | 1 755 | - 1 618 | 309 | 3 252 | - 2 943 | 377 | 3 926 | - 3 549 | 445 | 3 970 | - 3 525 | - 1 166 | - 1 284 | - 1 088 |
| 2. Transports maritimes .. | 317 | 286 | + 31 | 522 | 466 | + 56 | 604 | 636 | + 32 | 619 | 566 | + 53 | + 22 | + 12 | + 16 |
| 3. Autres transports | 487 | 444 | + 43 | 966 | 829 | + 137 | 1 332 | 1 270 | + 62 | 1 675 | 1 401 | + 274 | + 54 | + 62 | + 85 |
| 4. Assurances | 171 | 241 | - 70 | 392 | 558 | - 166 | 514 | 764 | - 250 | 532 | 808 | - 276 | - 66 | - 90 | - 85 |
| 5. Grands travaux et coopération technique | (1) | (1) | (1) | 440 | 391 | + 49 | 632 | 559 | + 73 | 785 | 736 | + 49 | + 19 | + 26 | + 15 |
| 6. Intérêts, dividendes et autres revenus du capital | 1 323 | 2 030 | - 707 | 3 346 | 3 923 | - 577 | 6 083 | 8 034 | - 1 951 | 7 031 | 9 616 | - 2 585 | - 229 | - 706 | - 798 |
| 7. Salaires et autres revenus du travail | 146 | 196 | - 50 | 473 | 376 | + 97 | 616 | 400 | + 216 | 787 | 523 | + 264 | + 38 | + 78 | + 81 |
| 8. Brevets et redevances | 2 193 | 515 | - 322 | 109 | 503 | - 394 | 126 | 549 | - 423 | 119 | 667 | - 548 | - 156 | - 153 | - 169 |
| 9. Voyages | 2 255 | 1 111 | + 1 144 | 5 710 | 1 664 | + 4 046 | 4 911 | 2 985 | + 1 926 | 6 494 | 2 316 | + 4 178 | + 1 603 | + 697 | + 1 289 |
| 10. Autres services | 724 | 554 | + 170 | 1 463 | 1 141 | + 322 | 1 973 | 1 517 | + 456 | 2 511 | 2 172 | + 339 | + 128 | + 165 | + 105 |
| 11. Recettes et dépenses du gouvernement français | 43 | 13 | + 13 | 64 | 66 | - 2 | 84 | 88 | - 4 | 45 | 77 | - 32 | - 1 | - 1 | - 10 |
| 12. Dépenses et recettes du gouvernement suisse | 14 | 3 | + 11 | 23 | 0 | + 23 | 30 | 2 | + 28 | 11 | 1 | + 10 | + 9 | + 10 | + 3 |
| II. A titre de comparaison : | | | | | | | | | | | | | | | |
| Marchandises | 15 745 | 11 607 | + 4 138 | 35 164 | 22 652 | + 12 512 | 43 871 | 28 942 | + 14 929 | 47 700 | 35 790 | + 11 910 | + 4 955 | + 5 404 | + 3 680 |
| III. A titre de comparaison : | | | | | | | | | | | | | | | |
| Transferts unilatéraux | 459 | 229 | + 230 | 1 127 | 279 | + 848 | 1 300 | 576 | + 724 | 1 434 | 497 | + 937 | + 336 | + 262 | + 290 |
| Total transactions courantes | 22 014 | 19 001 | + 3 013 | 50 108 | 36 100 | + 14 008 | 62 453 | 50 248 | + 12 205 | 70 188 | 59 140 | + 11 048 | + 5 547 | + 4 418 | + 3 414 |
| (1) Inclus dans les autres services, cf. texte. | | | | | | | | | | | | | | | |

Commerce, transport et assurances

Le poste « frais accessoires sur marchandises » est celui qui pèse le plus lourd dans la balance des services français.

La France dresse sa balance commerciale à partir de la balance des paiements sur une base FOB-FOB et pas comme la plupart des autres pays, sur une base CIF-FOB ; elle n'inclut donc pas dans les importations les frais accessoires.

Les frais de transport et d'assurance correspondants sont en fait passés en compte sous la rubrique « frais accessoires ». Ces coûts constituent, si l'on veut bien, le revers d'un commerce intensif.

Cette méthode de calcul gonfle les résultats du commerce extérieur de la France, et affecte aussi, en ce qui nous concerne, les relations avec la Suisse.

Ainsi, si on déduit les « frais accessoires » de l'excédent de la balance commerciale, on parvient à une image des échanges commerciaux franco-suisses plus proche de la réalité.

En lieu et place d'un excédent en faveur de la France de 12,5 milliards de francs français en 1980, nous aurions trouvé quelques 9,6 milliards, 11,4 milliards en 1981 et même seulement 8,4 milliards en 1982.

Les transports maritimes ne contribuent que d'une manière relativement insignifiante au solde global. Toujours est-il que la Suisse a reçu de la France, sous cette rubrique, pendant les années

1980 à 1982, presque 1,7 milliard de francs français et a même dégagé un léger excédent en 1981.

Les navires qui battent pavillon suisse semblent donc avoir en France une particulièrement bonne clientèle.

Dans la mesure où elles n'ont rien à voir avec les échanges de marchandises bilatéraux ni avec le transport maritime, les autres prestations de transport sont portées en compte sous le nom générique d'« autres transports ».

Entrent dans le spectre de cette catégorie aussi bien les transports aériens (fret et passagers) et la navigation sur le Rhin que les éléments passés en compte réciproquement par les sociétés nationales de chemins de fer.

En effet, à ce poste, la SNCF est le plus gros « rapporteur » de devises dans le bilan français global. Ici également, la France, dans ses rapports avec la Suisse, montre un léger excédent qui, avec les années, semble être l'objet de variations relativement grandes.

Ensuite, le quatrième excédent en importance réalisé par la Suisse concerne le secteur des assurances. Le solde négatif de la France dans ce domaine s'accroît continuellement pendant la période d'observation, et les résultats cumulés des années 1980 à 1982 s'élèvent à 692 millions de francs français ou 241 millions de francs suisses.

Le poste « assurances » comprend non seulement le paiement de primes, mais encore les prestations de dédommagement. De plus, les contrats de réassurance sont aussi passés en compte sous cette rubrique.

La rémunération du travail, du capital et du savoir-faire

Au premier coup d'œil, l'excédent réalisé par la France sous le titre « salaires et autres revenus du travail » apparaît comme étonnamment faible : en trois ans, on parvient tout juste à un total de 200 mio FS, soit environ 66 mio FS par an. Ce poste devrait livrer le reflet exact du revenu et des dépenses des frontaliers, même si les notes techniques considèrent que ces revenus sont des transferts financiers effectués par l'employeur au nom de l'employé, ce qui pourrait indiquer une conception très étroite des statistiques.

En considérant, premièrement, que la Suisse, pendant la même période (1980-1982), a déclaré un solde négatif global et cumulé de 7 360 mio FS au titre des « revenus du travail », l'analyse par pays n'étant pas disponible, et que, deuxièmement, avec presque 50 000 frontaliers, la France fournit entre 42 % et 45 % du contingent total des frontaliers employés en Suisse, la contradiction apparaît de manière assez évidente : un montant de 200 mio FS dans les statistiques françaises et quelque 3 300 mio FS selon les statistiques suisses ainsi adaptées (45 % de 7 360 mio).

Quand on divise ces transferts, tels qu'indiqués dans la balance des services française, qui comprennent encore, à côté des salaires des frontaliers, les pensions et prestations d'assurances pour les accidents du travail, par le nombre de frontaliers français occupés en Suisse, on obtient pour 1980 un montant de 11 252 FF ou environ 4 456 FS par personne employée et par an.

Ces chiffres se rapprochent davantage d'un salaire mensuel que de la rémunération annuelle, même si la force de travail française ne comptait pas parmi la plus qualifiée. Pour 1981, ce montant s'élève respectivement à 12 865 FF ou 4 657 FS et pour 1982, à 16 051 FF ou 4 953 FS.

Même si l'on ajoutait encore les transferts liés à l'épargne de la main-d'œuvre étrangère, qui devraient être répertoriés dans les transferts unilatéraux et qui, pourtant, correspondent bien aux transferts des travailleurs étrangers et non des frontaliers, les montants donnés plus haut s'élèveraient de guère plus de 50 %. L'irréalité des chiffres reste entière.

Les remboursements d'impôt que le canton de Genève verse à la France livrent une indication supplémentaire montrant où, approximativement, « la vérité » pourrait se trouver.

En 1982, ces remboursements s'élevaient à environ 23 mio FS. Comme cela représente 3,5 % de la masse salariale, conformément aux conventions passées entre les deux États, on peut donc ainsi déduire que, pour le seul canton de Genève, en 1982, le revenu global des frontaliers français se montait, grosso modo, à 660 mio FS ou 2 130 mio FF. Même si l'on suppose que la totalité du revenu n'est pas transférée, il ne subsiste pas moins une grande différence, inexplicable, entre les données statistiques et la réalité, et bien qu'il soit particulièrement difficile d'appréhender dans tous les pays les revenus du travail comme d'ailleurs les dépenses touristiques, la question se pose de savoir si, ici, nous n'avons pas sous les yeux quelque chose de plus important qu'une simple erreur d'appréciation. En effet, que les revenus des frontaliers soient portés en compte de manière exacte, et la France connaîtrait un excédent de sa balance des services avec la Suisse, et pas seulement de sa balance commerciale (à condition, évidemment, que les revenus dont il est question ne soient pas déjà intégrés à la balance des services sous un autre poste).

« Intérêts, dividendes et autres revenus du capital » constituent en importance le deuxième déficit de la France dans ses échanges de services avec la Suisse. Pendant la période sous revue, ce ne sont pas moins de 5,1 mio FF nets ou 1,7 mio FS qui se sont écoulés vers la Suisse à ce titre.

On constate que le solde négatif correspondant pour 1981 a plus que triplé par rapport à l'année précédente et que celui de 1982 s'est encore fortement accru. L'explication politique, bien facile à comprendre (la victoire électorale de M. Mitterrand en mai 1981), ne résiste guère à un examen plus minu-

tieux. D'une part, lors des deux dernières années, les positions de l'actif et du passif du bilan des services se sont fortement élevées, de telle sorte qu'un solde plus important est avant tout l'expression d'échanges accrus dans les deux directions ; d'autre part, le solde était par exemple déjà en 1975 (426 mio FS) sensiblement plus élevé que celui de 1980 (229 mio FS), sans pour autant atteindre celui de 1982.

En considérant la forte présence industrielle suisse en France (voir le n° 4/1983 de la Revue Économique Franco-Suisse), le peu d'investissements directs français en Suisse, l'importance de la place bancaire et financière suisse ainsi que le niveau élevé d'endettement de beaucoup d'entreprises françaises, un solde négatif de cette importance ne saurait surprendre.

Dans certaines théories d'économie politique (par exemple la fonction élargie de Cobb-Douglas), le savoir-faire est souvent cité comme le troisième facteur de croissance à côté du travail et du capital. Il est même tout à fait caractéristique que la France enregistre, par rapport à ce facteur incorporé dans les mouvements de brevets et de licences, le troisième solde négatif en importance dans ses rapports avec la Suisse. Il était même, exprimé en francs suisses, encore plus élevé en 1975 qu'aujourd'hui.

Dans la période qui nous intéresse, il s'est maintenu à un niveau relativement constant.

La France, pays du tourisme

Il est presque dans la nature des choses que la balance du tourisme donne à la France l'excédent le plus important parmi tous les postes de la balance des services bilatérale, un excédent qui équilibre complètement ce solde négatif des frais accessoires énumérés plus haut. Ce solde est toutefois victime d'importantes variations dont les causes sont nombreuses, à commencer par les conditions climatiques et jusque dans les aléas du contrôle des changes français, dont le carnet de change fut le dernier exemple.

En 1975, l'excédent en faveur de la France s'élevait à 689 mio FS, score comparable dans sa modestie à celui de 1981 (697 mio FS), alors qu'aussi bien en 1980 qu'en 1982 on enregistrait des soldes au moins deux fois plus élevés.

Les dépenses et les revenus liés au tourisme comptent parmi les estimations les moins fiables du bilan, comme la Banque de France le rappelle dans ses explications méthodologiques. En effet, elles peuvent inclure, entre

autres, la vente directe de biens à des touristes étrangers, contre des devises.

De plus, des montants sous forme de billets de banque français se retrouvent dans des banques étrangères et une partie prépondérante d'entre eux sont perçus par la suite comme des recettes liées au tourisme.

Il est également possible que se cache dans les revenus du tourisme une partie des gains « disparus » des travailleurs frontaliers, qui sont transférés en liquide et ensuite peut-être agrégés de manière erronée aux comptes du tourisme.

Au-delà, l'attribution géographique, sur la base des devises, peut aussi masquer la réalité : ainsi le Français qui fait l'acquisition de billets de banque suisses, mais qui n'effectue pas seulement ses règlements en Suisse, mais aussi, par exemple, en Italie, verra la totalité du montant inscrit au bilan France-Suisse.

Last but not least

Les grands projets de la construction et de l'ingénierie ainsi que la coopération technique figuraient encore jusqu'en 1977 sous la rubrique « autres services ».

Vu leur importance pour l'économie française, ils furent séparés en 1978 et, dès le début de 1982, ils furent même répertoriés au bilan global, sous deux rubriques séparées.

Pour les trois années groupées qui nous occupent, le poste n'a enregistré qu'un solde faiblement positif d'environ 170 mio FF au détriment de la Suisse.

A partir de 1982, on retira du bilan global des « autres services » les petites commandes ainsi que les coûts de gestion des affaires et à chacun de ces domaines fut attribué un poste séparé au bilan global.

Dans notre présentation, ils ont comptés comme « autres services » avec beaucoup d'autres éléments tels que les travaux de réparation, les frais de banque, les locations, les droits de péage pour automobilistes, les frais de publicité, les dépenses et recettes des chaînes de télévision nationales ou les décomptes réciproques des autorités postales. Ces nombreuses prestations de service « de peu d'importance », prises ensemble, forment une des rubriques les plus importantes grâce à laquelle la France dégage son deuxième excédent en importance, avec un montant cumulé de 1 milliard FF.

Les deux derniers postes de la balance des services comptabilisent les

dépenses et recettes étatiques à l'étranger qui n'ont pas déjà été saisies sous d'autres titres. Pour l'essentiel, il s'agit des coûts des représentations diplomatiques et consulaires, des intérêts des emprunts et des placements publics à l'étranger ainsi que des intérêts des placements des autorités monétaires.

Un cas spécial

A supposer que les chiffres de la balance des transactions courantes française à l'encontre de la Suisse donnent une image réelle – ce qu'il faut mettre en doute sur la base de notre

enquête, au moins en ce qui concerne le travail – alors, en quelque sorte, nous aurions une image inversée de la balance française globale multilatérale : un excédent français pour les biens fait face à un déficit des services, alors que pour la balance générale française des transactions courantes un déficit commercial élevé est compensé en partie par un remarquable excédent de la balance des services.

Où est alors la place de la Suisse dans les échanges de services français ?

La Suisse contribue à l'excédent général avec un solde de la balance touristique en sa défaveur qui, entre 1980 et 1982, représentait entre le quart et la

moitié de l'excédent total français à ce poste.

La Suisse a néanmoins plus de poids dans les postes négatifs de la balance des services françaises, à savoir les frais accessoires sur marchandises où le déficit français par rapport à la Suisse en 1980 s'est monté à plus de 80 % du total et 40 % l'année suivante.

Finalement, la Suisse se trouve dans une position contraire à la tendance générale et de manière particulièrement forte quant au revenu du capital, car la France, avec des excédents relativement élevés au bilan global, connaît avec son voisin du Sud-Est des déficits considérables.



Helvetia Incendie Saint Gall

Direction pour la France
8 bis, rue de Châteaudun
75009 Paris

Incendie — VOL — DÉGATS DES EAUX — BRIS DE GLACES — BRIS DE MACHINES
Transports MARITIMES, TERRESTRES, FLUVIAUX, AÉRIENS

LA NEUCHATELOISE Compagnie Suisse d'Assurances Générales

au capital de 15 millions de francs suisses (entièvement versé)
FONDÉE EN 1869

à NEUCHATEL (Suisse) - 2, rue de Monruz
ASSURE TOUS LES TRANSPORTS
ET LE BRIS DE MACHINES
Directions en France

PARIS : 17, rue La Boétie - Tél. 266.11-30 - B.P. 54-08
LYON : 8, rue Président-Carnot - Tél. (7) 837-50-80
BORDEAUX : 18, cours Xavier-Arnozan - Tél. (56) 52-26-72
CORRESPONDANTS ET AGENTS PAYEURS DANS LE MONDE ENTIER



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE COURTAGE D'ASSURANCES

Société Anonyme au Capital de 3.939.050 F. entièrement libéré

145, Boulevard Haussmann — 75008 PARIS

Téléphone : 563-03-20

Adresse Télégraphique : BIENASSUR-PARIS-8^e
Télex : BIENASS 290 187

CORRESPONDANTS EN SUISSE :

REED STENHOUSE INTERNATIONAL S.A.

18, cours des Bastions 1211 GENÈVE 12

Téléphone : 022-20-20-86

Télex : 22064

CAVIEZEL Ltd

Reinsurance Underwriting Agency Ltd
Ceresstrasse 28 8008 ZURICH

Téléphone : 01-55-26-26 / 55-27-21

Télex : 54254